

gigazyme® **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : gigazyme®

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG
Hungerbuelstrasse 22

8500 Frauenfeld
Suisse
Téléphone: +41 44 466 55 44
Téléfax: +41-44-466 55 33
mail.ch@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists
+49 (0)40/ 521 00 666
AD@schuelke.com
(schülke France SARL: +33-(0)-142914242)
(schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)
Carechem 24 International: +49 89 220 61012

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

gigazyme® **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

Prévention:

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Etiquetage supplémentaire

Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration
--------------	---------	----------------	---------------

gigazyme® *No Change Service!*

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

	No.-CE No.-Index Numéro d'enregis- trement		(% w/w)
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43- XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
Alcools en C13-5, ramifiés et nor- maux, butoxylés/éthoxylés	111905-53-4 - - - - - - - - -	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	>= 2,5 - < 10
Alkyl-polyéthylèneglycol- polybutylenglycoléther	- - - - - - - - - - - -	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5 239-854-6 - - - 01-2119489411-37- XXXX	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-
minés.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et
abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Boire de l'eau par mesure de précaution.
Consulter un médecin si nécessaire.

gigazyme®

No Change Service!

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.
- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Pulvérisateur d'eau
Mousse

- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

gigazyme®

No Change Service!

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Ne pas entreposer à température supérieure à 30°C.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage recommandée: -5 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	343 mg/kg

gigazyme® *No Change Service!*

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

		peau	systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3
p-cumènesulfonate de sodium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136,25 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,096 mg/cm2
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	26,9 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
p-cumènesulfonate de sodium	Eau douce	0,23 mg/l
	Eau de mer	0,023 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,3 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,862 mg/kg
	Sédiment marin	0,0862 mg/kg
	Sol	0,037 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Derma-tril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

gigazyme®

No Change Service!

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: d'alcool
Seuil olfactif	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: < -5 °C
Température de décomposition	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: env. 90 °C
Inflammabilité	: N'entretient pas la combustion. Méthode: DIN EN ISO 9038
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: 44 °C Méthode: DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
pH	: 5,5 - 8 (20 °C) Concentration: 100 %
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: env. 4 mPa*s Méthode: ISO 3219
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: > 100 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Pression de vapeur	: env. 50 hPa (20 °C)
Densité	: env. 1,00 g/cm ³ (20 °C)

gigazyme® **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: non
Méthode de mesure: Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires".

Taux de corrosion du métal : < 6,25 mm/a
Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Ne jamais mélanger les concentrés directement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

éthanol:

gigazyme®

No Change Service!

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 8.300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 20.000 mg/kg

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë: 300,03 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: non déterminé

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: non déterminé

p-cumènesulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404

gigazyme®

No Change Service!

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

||Résultat : Irritation légère de la peau

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

||Espèce : Lapin
||Méthode : OCDE ligne directrice 404
||Résultat : Irritation de la peau

p-cumènesulfonate de sodium:

||Espèce : Lapin
||Méthode : OCDE ligne directrice 404
||Résultat : irritation légère
||Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

éthanol:

||Méthode : OCDE ligne directrice 405
||Résultat : Irritation des yeux

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

||Espèce : Lapin
||Méthode : OCDE ligne directrice 405
||Résultat : Irritation des yeux

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

||Espèce : Lapin
||Méthode : OCDE ligne directrice 405
||Résultat : Pas d'irritation des yeux

p-cumènesulfonate de sodium:

||Espèce : Lapin
||Méthode : OCDE ligne directrice 405
||Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

||Type de Test : Test de Maximalisation
||Espèce : Cochon d'Inde
||Méthode : OCDE ligne directrice 406

gigazyme®

No Change Service!

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

|| Remarques : Donnée non disponible

p-cumènesulfonate de sodium:

|| Type de Test : Test de Buehler
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
|| Génotoxicité in vivo : Résultat: N'est pas mutagène
|| Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Résultat: négatif
|| Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

|| Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des expériences ont mis en évidence des effets mutagènes sur les cultures de cellules bactériennes., Selon les données provenant de composants similaires

p-cumènesulfonate de sodium:

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

gigazyme®

No Change Service!

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: N'est pas mutagène

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

p-cumènesulfonate de sodium:

Espèce : Rat
Durée d'exposition : 2 années
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : Pas d'augmentation des tumeurs observée

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.000 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Des expériences sur l'animal ont démontré des effets mutagènes et tératogènes.

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

gigazyme®

No Change Service!

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

|| Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
|| - Evaluation

p-cumènesulfonate de sodium:

|| Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 mg/kg
p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg
p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 421

|| Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 936 Poids corporel mg /
kg
Tératogénicité: NOAEL: 936 mg/kg p.c./jour

|| Toxicité pour la reproduction : étude scientifiquement injustifiée
|| - Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

|| Remarques : Donnée non disponible

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

|| Remarques : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

|| Remarques : Donnée non disponible

p-cumènesulfonate de sodium:

|| Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique
spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

|| Remarques : Donnée non disponible

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

|| Remarques : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

gigazyme® *No Change Service!*

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

Remarques : Donnée non disponible

p-cumènesulfonate de sodium:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

éthanol:

Espèce : Rat
NOAEL : 1.730 mg/kg
LOAEL : 3.160 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d

p-cumènesulfonate de sodium:

Espèce : Rat
NOAEL : 763 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Organes cibles : Système cardio-vasculaire
Remarques : Toxicité subchronique

Espèce : Rat
NOAEL : 60 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 2 années
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Organes cibles : Peau

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

gigazyme®

No Change Service!

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

éthanol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 5.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Leuciscus idus): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en semi-statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Leuciscus idus): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna): > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,4 - 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. NOEC (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,101 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

gigazyme® **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: Remarques: Donnée non disponible

p-cumènesulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6
------------------	---

Composants:

éthanol:

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 5 d Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6
------------------	---

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301F
------------------	--

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5
------------------	--

p-cumènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique
------------------	---------------------------

gigazyme®

No Change Service!

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

éthanol:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,14
Méthode: Valeur calculée

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther:

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

p-cumènesulfonate de sodium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

éthanol:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

p-cumènesulfonate de sodium:

Mobilité : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

gigazyme® **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Eliminer le produit selon le numéro OMoD (l'ordonnance sur les mouvements de déchets)
Emballages contaminés	: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code d'élimination des déchets	: VEVA 070601

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	: Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
-----------	---

gigazyme® *No Change Service!*

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des
risques liés aux produits chimiques
(ORRChim, SR 814.81)

: Les conditions de limitation pour les annexes suivantes
doivent être prises en compte:

Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
formiate de sodium: Annexe 2.7 Produits à dégeler
chlorure de calcium: Annexe 2.7 Produits à dégeler

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe B

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 9,41 %

Autres réglementations:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

gigazyme®

No Change Service!

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Alkyl-polyéthylèneglycol-polybutylenglycoléther
p-cumènesulfonate de sodium
2-méthyl-1,2-benzothiazol-3(2H)-one

ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon);

gigazyme® **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
10.09.2022

Date de dernière parution: 19.07.2022

ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Eye Irrit. 2

H319

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.